

## Critères de sélections des joueurs pour les équipes interclubs

**Membres de la commission interclubs du BOP** : le Vice-Président en charge de la compétition Sylvain TESTUD, le coordinateur des équipes Grégori BONNET, et les capitaines des équipes.

C'est la commission interclubs qui définit les critères de sélection et qui les mets en application. En cas de litige, c'est cette même commission qui se réunira pour débattre et pour trouver la solution répondant au mieux aux critères énoncés ci-dessous.

**Critère n°1** : le comportement du joueur au sein des équipes interclubs (défaut de motivation, manque d'implication, mise en péril d'une équipe, mauvaise image donnée du club...)

*Exemple : sur une rencontre interclubs, un membre de l'équipe a des états d'âmes, et avec un manque d'implication flagrant laisse filer le match. L'équipe est mise en danger quant au résultat final mais aussi par rapport à la détérioration de l'ambiance. Ce joueur ayant fauté ne sera pas prioritairement sélectionné sur les rencontres suivantes.*

**Critère n°2** : le niveau de jeu du moment (classement, forme physique et résultats ) en distinguant les disciplines simple-double-mixte

*Exemple : l'équipe a besoin d'un joueur de double. Sera pris comme remplaçant le meilleur joueur de double possible à l'heure de la sélection.*

**Critère n°3** : l'expérience et l'ancienneté d'un joueur lui donne priorité par rapport à un autre joueur strictement du même niveau..

*Exemple : deux joueurs sont sensiblement du même niveau, mais une seule place reste disponible dans l'équipe. Celui ayant déjà le plus apporté à l'équipe par le passé sera prioritairement sélectionné.*

**Critère n°4** : l'implication d'un joueur dans la vie du club favorisera sa sélection.

**Cas particulier des joueurs mutés :** le règlement fédéral limite à 2 joueurs mutés (muté= joueur ayant changé de club pour la saison en cours) par équipe sur chaque rencontre (les mutés peuvent cependant changés d'une rencontre sur l'autre). Dans le cas exceptionnel où 3 mutés pourraient renforcer l'équipe, les 2 mutés pouvant combler au mieux les carences de l'équipe par rapport à l'adversaire du jour seront conservés.

*Exemple : Les 3 mutés sont 2 hommes et 1 femme. L'équipe a une défaillance flagrante chez les filles et l'apport de la nouvelle joueuse peut faire basculer la rencontre à venir. Il est donc normal que la mutée femme soit prioritaire. Elle sera sélectionné en compagnie du mutée homme le plus fort.*

**Cas particulier de l'équilibrage des équipes :** La logique veut que les meilleurs joueurs soient dans l'équipe 1. Mais le club peut décider de renforcer une équipe inférieure dans la limite réglementaire (l'équipe 2 ne doit pas être de niveau supérieur à l'équipe 1 en terme de classement des joueurs). Ce renforcement aurait pour but le maintien de l'équipe inférieure ou bien sa montée à l'échelon supérieur.

*Exemple : L'équipe 2 du club a pour objectif de jouer la montée dans la division supérieure. La commission interclubs pourra alors demander à un joueur de l'équipe 1 de venir renforcer l'équipe 2, temporairement ou bien pour la saison complète.*

*La commission interclubs BOP,  
le 06 Septembre 2011.*